

Litige avec ex-amie avec qui j'avais conclu un pacs sur impots

Par impots litige, le 20/05/2008 à 09:33

Bonjour,

L'année dernière, je me suis séparé de mon amie avec qui j'étais pacsé. Comme on était pacsé jusqu'en août 2007, nous avons les impôts sur une bonne partie de 2007 à payer ensemble.

Il se trouve maintenant qu'elle ne souhaite plus payer sa partie. Est-ce que les impôts écouteront mes arguments ou est-ce le seul recours est de payer les impôts tout seul afin d'éviter les intérêts et de partir au tribunal pour récupérer l'argent de mon ex-amie ? Le fait qu'elle se trouve à l'étranger, est-ce que cela change quelque chose (rend les choses certainement plus compliquées ?)?

Merci d'avance pour votre aide!

Par Lolotiti, le 21/05/2008 à 22:11

Bonjour,

Vous pouvez demander une désolidarisation des impôts étant dus en commun pour sa partie en faisant valoir vos arguments auprés de la trésorerie compétente à l'appui de tous justificatifs.

Cordialement.